

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 juillet 2014

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du maire Gérard Clavier.

Etaient présents : Mr Clavier, Mme Picard, Mr Marot, Mme Gallot, Mme Moindrot, Mr Doumas, Mr Bernon, Mme Mousset.

Absents : Mr Signoret a donné procuration à Mr Doumas.

Mme Surget, Mme Turpin

Les points suivant sont examinés :

TRAVAUX EGLISE

Conseil général : subvention accordée pour 15% au lieu des 20 % prévus.

On continu le projet avec l'aide des " amis de l'Eglise " et des souscripteurs.

Manque encore l'arrêté de la région.

14 JUILLET 2014

Cérémonial habituel :

Montage des barnums le 12/07/14 à 11h00

Le 14/07/2014 :

Installation des jeux et des tables à 10h00

Démarrage des jeux et du concours de boules à 15h00

Repas républicain à 19h00

Bal à 21h00

PROJETS

Projet d'animation sur la réhabilitation des maisons vacantes avec pour objectif l'amélioration du cadre de vie et relancer le projet d'assainissement.

Ancienne épicerie : projet pour la création d'activités locales et d'animation d'un réseau de relations économiques coopératives et solidaires (aide à la création d'entreprise sociales, proposition de services de proximité, animations sociales et culturelles...)

Circulation bourg : problème croisement route de Sancerre, route de La Borne. Demande de Mr Sthal pour le rachat de sa maison par la commune : voir le prix.

Embellissement des maisons abandonnées : projet soutenu par les adhérents de "Morogues Village des Ouches"

ECOLE

Accord de l'académie, mais désormais accord aussi du Conseil Général pour le transport suite à l'aménagement du temps scolaire. Refus du Conseil Général pur de nouveaux arrêts.

COMICE 2015

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Comice Agricole et rural du canton des Aix D'Angillon actuel. La date nous sera donnée courant octobre 2014.
Morogues : réunion publique prévue le 06/09/14.

PROJECTION

"Le sang de la Vigne" par la Communauté de Commune
Salle des fêtes de Morogues le 14/11/14 à 19h30.

CCAS

Reprendre les délibérations et arrêtés en bon accord avec la réglementation.